



Intrum Justitia et saisie sur salaire

Par **bok**, le **23/10/2015** à **10:37**

bonjour,

j'ai parcouru le site afin d'éviter de faire un doublon...
excusez moi si la question (et, donc la réponse) a été abordée.

j'ai un prêt à la consommation contracté chez carrefour pass depuis 2009, j'ai eue du mal à le rembourser suite à des périodes d'inactivités, et maintenant que tout est bien reparti professionnellement, j'ai voulu mettre en place un échéancier. sauf que c'est Intrum Justitia qui a repris notre dossier et ont des manières très contestables...Ils refusent le montant de mes mensualités, forcément ils se gavent en intérêts... Du coup ma dette à prix au moins 40% de plus. j'ai toujours eue le contact avec mon interlocutrice, puisque je dois une somme à carrefour et m'engage à la payer, mais pas en payant des frais fous, et donc le dialogue est devenu difficile voir impossible, elle me menace de faire une saisie sur salaire...

Ma question est : ont ils le droit de le faire?

Je pense m'adresser directement à Carrefour Pass pour trouver une entente...

merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/10/2015** à **12:31**

Bonjour,

Intrum Justitia fait l'objet de nombreuses discussions sur ce forum de la consommation, voyez déjà ce qui s'y est dit.

Par ailleurs, Intrum Justitia est une officine de recouvrement. Vous trouverez, en en-tête de ce forum, un dossier relatif aux officines de recouvrement et les infos qui vous seront indispensables pour pouvoir prendre votre décision.

Bonne lecture.

Par **bok**, le **23/10/2015 à 15:15**

Merci